



DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION GENERALE D'APPEL

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2^{ème} instance peuvent être frappées d'appel en 3^{ème} et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

Toutefois, en ce qui concerne les Coupes du District Grand Vacluse, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 70,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CONVOCATION

AFFAIRE : Appel d'une décision de la commission des arbitres

Appel de **Monsieur LOUNISSA Rafik** d'une décision de la **Commission des Arbitres** en date du 12/07/2022

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dire recevables en la forme,

Décide de convoquer devant la **Commission Générale d'Appel** qui se tiendra le :

JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 19H00

Au siège du District Grand Vacluse de Football – Clos des bastides – Chemin Bel Air – 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée.

CONVOQUE :

Monsieur LOUNISSA Rafik

AFFAIRE : APPEL D'UNE DECISION DE LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Appel du club de **BC ISLE** d'une décision de la **Commission Statuts et règlements** en date du 28/09/2022

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dire recevables en la forme,

Décide de convoquer devant la **Commission Générale d'Appel** qui se tiendra le :

JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 19H30

Au siège du District Grand Vaucluse de Football – Clos des bastides – Chemin Bel Air – 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée.

BC ISLE :

Monsieur le Président ou son représentant
M. ADEL Faïçal
M. DOUDOUH DOMINICI Kais

CHEVAL BLANC :

Monsieur le Président ou son représentant
M. GRANIER Jean Louis
M. GUYOT Philippe

L'OFFICIEL :

M. CHANCHOU Nicolas

AFFAIRE : APPEL D'UNE DECISION DE LA COMMISSION SENIORS

Appel du club de **MJCV BOLLENE** d'une décision de la **Commission des Séniors** en date du 26/09/2022

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dire recevables en la forme,

Décide de convoquer devant la **Commission Générale d'Appel** qui se tiendra le :

JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 20H00

Au siège du District Grand Vaucluse de Football – Clos des bastides – Chemin Bel Air – 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée.

MJCV BOLLENE :

Monsieur le Président ou son représentant

MALAUCENE RG :

Monsieur le Président ou son représentant